

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 18/06/2013

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA (a procuration pour Mme DUBUN), M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA) MM. LASSUS, MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C
Délibération n°9**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : intégration au domaine Public de la commune – Résidence Saint-Jacques

L'association syndicale de la Résidence Saint-Jacques a émis le souhait de céder les espaces communs de la résidence à la commune de TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à l'intégration au domaine communal de cette résidence, sous réserve :

- de vérification de la conformité des réseaux par le SYDEC concessionnaire des réseaux eau/assainissement/éclairage,
- de vérification par les services municipaux ou tout organisme (mandaté par la commune aux frais de la résidence) de la conformité des voiries, espaces verts ou éléments objet du transfert à la commune.
- de faire supporter tous les frais éventuels de bornage ou géomètre à la résidence.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant au transfert de propriété.
- de désigner Maître PEYREBLANQUES pour la rédaction de l'acte

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Document joint ci-après :

